

## ***Règlement du Tournoi Loisir à 7 du 1er Mai 2018***

### **Article 1 :**

Le club de l'ES CANEJAN organise un tournoi de football à 7 pour la catégorie **Loisir**.  
Ce tournoi se déroulera le 1 Mai 2013 au stade des PEYRERES de Canéjan.

### **Article 2 :**

Les engagements devront parvenir au secrétariat du club, avant le **15 Avril 2018**  
Seules les **20** premières équipes engagées seront retenues

### **Article 3 : Qualification et catégorie d'âge**

Les équipes devront présenter des joueurs qualifiés pour la saison **2017-2018** à savoir nés avant **1986**

**Attention tous les participants devront être titulaires d'une licence ou d'un certificat médical ( pratique du football )**

Les licences seront déposées dès le début de la compétition à la table de marque et conservées jusqu'à la fin de la manifestation, car des contrôles d'identité pourront être effectués à tout moment par le club organisateur.

En cas de faute sur l'identité des joueurs, l'équipe fautive sera exclue du tournoi

### **Article 4 :**

Tous les joueurs, dirigeants et accompagnateurs devront être assurés. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **Article 5 : Système de l'épreuve**

Le règlement du rassemblement sera celui du football à 7 établi par la FFF. Les équipes pourront être constituées de 7 joueurs maxi dont **3** remplaçants qui peuvent entrer à tout moment

### **Article 6 : Déroulement- Durée des rencontres- Classement et qualification**

Les équipes seront réparties en **3** poules de **4** équipes  
Toutes les rencontres dureront **12** minutes

A l'issue des rencontres de poule, les deux premiers participeront au tournoi final tandis que les autres équipes disputeront le tournoi de consolation.

Le classement à l'intérieur des poules sera établi comme suit :

- **Victoire : 3 points**
- **Nul : 1 point**
- **Défaite : 0 point**

En cas d'égalité, il sera tenu compte : du goal avérage général, du goal avérage particulier, de la meilleure attaque, de la meilleure défense. Si l'égalité est parfaite, un tirage au sort sera effectué.

Pour les matches à élimination directe (1/8<sup>ème</sup>,  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{2}$  et finale), il sera procédé à une série de tirs aux buts effectués par 3 joueurs ayant terminés la partie. En cas d'égalité, les autres joueurs tireront à tour de rôle jusqu'à l'échec d'une des deux équipes. (À nombre identiques de tirs effectués.)

L'arbitrage sera assuré par des joueurs volontaires ou (et) arbitres du club organisateur.

Chaque équipe devra être munie de 2 ballons et de 2 jeux de maillots de couleurs différentes

### **Article 7 : Fixations des buts**

Les buts seront fixés au sol suivant l'arrêté du 13 août 1999 garantissant leur utilisation sans danger et dans le respect de la législation en vigueur.

### **Article 8 : Règlement financier :**

Les frais d'engagements sont fixés à :  
75 Euros par équipe

Ils devront être réglés lors de l'inscription. Seuls, les bulletins d'engagement accompagnés de la caution correspondante, seront pris en compte.

### **Article 9 : Tirage au sort**

Le tirage au sort des poules aura lieu le **25 avril 2018**

### **Article 10 : Organisation pratique du tournoi**

Le rassemblement des équipes est fixé à **8 heures**.

Le tournoi débutera à **9 heures précises le 1 Mai 2018**

Une coupure de **1 heure** est prévue vers **12 heures**

Le tournoi se terminera vers **18 heures** par la remise des récompenses

### **Article 11 : Restauration- Buvette**

Pendant toute la durée du tournoi, des sandwiches et des boissons seront mises à votre disposition. Les tarifs seront affichés aux différents points de vente.

### **Article 12 : Récompenses**

Toutes les équipes seront récompensées par un pot de l'amitié

### **Article 13 :**

Tous les cas non prévus par ce règlement, seront jugés par le comité d'organisation, qui se réserve le droit de modifier ce présent règlement